

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 Nouméa Cedex

N° 2011-46583/DENV

Nouméa, le 07 NOV. 2011

*Le Directeur,*

à

Haut-commissaire de la République  
Direction de la Sécurité Civile  
Haut-commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
BP C5  
98845 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement - exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, sis baie de Sainte Marie, commune de Nouméa

Référence : votre courrier n°470/2011/DSC en date du 24 août 2011

Pièce jointe : copie du courrier réponse de la société Calédonienne des Eaux reçu le 25 octobre 2011

Monsieur le Haut-commissaire,

Dans votre courrier en date du 24 août 2011, vous avez sollicité des éléments de réponse de la part de l'exploitant concernant la demande d'autorisation d'exploiter un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, sis baie de Sainte Marie, commune de Nouméa.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses apportées par la société Calédonienne des Eaux à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-commissaire, l'expression de ma haute considération.

Le directeur de l'environnement



Jacques FOURMY

